

---

# CONFERENCE SUR LE CLIMAT PARIS 2015 (COP21)

## ANALYSE DE LA COALITION EAU

---

### 1. Les résultats de la COP21 : Focus sur l'eau

---

#### 1.1. L'Accord de Paris

L'[Accord de Paris](#) a été adopté le samedi 12 décembre 2015 par les 195 pays membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), après 2 semaines de négociations intenses (30 novembre – 11 décembre). Qualifié de « meilleur équilibre possible » par Laurent Fabius, Président de la COP21, ce texte donne un cadre de coopération universel pour lutter contre le changement climatique, avec des avancées significatives mais aussi des insuffisances notoires. En voici les points principaux :

- **L'inclusion d'un objectif à long terme** qui maintienne le réchauffement climatique « en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et [qui poursuive] l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ». Toutefois, selon Coordination SUD, les mécanismes proposés pour y arriver sont insuffisants, tandis que le cumul des contributions déterminées au niveau national rendues par les pays nous placent actuellement sur une trajectoire de +3°C.
- **L'objectif du plafonnement des émissions de gaz à effet de serre « dans les meilleurs délais »** puis une réduction de ces émissions afin de parvenir à la **neutralité carbone** au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié du siècle. Cela signifie zéro émission nette de gaz à effet de serre (les émissions sont compensées par les absorptions). Si cela ouvre la voie à la sortie des énergies fossiles, nombre d'organisations de la société civile demandaient zéro émission en valeur absolue conduisant à l'arrêt total de l'exploitation des énergies fossiles et au passage au 100% énergies renouvelables.
- **L'accent mis sur les contributions prévues déterminées au niveau national** (*voir point 1.2*), avec une révision à la hausse de ces contributions tous les 5 ans, mais à partir de 2025 seulement, soit 5 ans après sa date d'entrée en vigueur. Néanmoins, les pays sont encouragés à présenter une contribution actualisée d'ici à 2020.
- **La reconnaissance de l'adaptation au même titre que l'atténuation**, alors que l'atténuation prévalait jusqu'ici dans les négociations relatives au climat.
- **La reconnaissance des pertes et préjudices** liés aux effets négatifs du changement climatique, gros point d'achoppement entre les pays, qui figure dans l'Accord, mais sans compensation financière pour les pays les plus vulnérables.
- **La mobilisation de financements** pour l'atténuation et l'adaptation au profit des pays en développement sur la base de l'objectif actuel des 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025, et la définition d' « un nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an » pour l'après-2025. Toutefois, seule la décision de l'Accord fait référence à ce principe, tandis que l'Accord lui-même n'inclut pas d'objectifs chiffrés quant aux financements, malgré les besoins urgents des pays pauvres pour faire face aux impacts du changement climatique.

- **La mention des droits humains et de la sécurité alimentaire**, deux notions fondamentales, dans le préambule de l'Accord, mais non pas dans la partie opérationnelle de celui-ci dont ils ont été retirés.
- **Sont aussi inclus le transfert des technologies, le renforcement des capacités et la mise en place d'un cadre de transparence des mesures et de l'appui.**

Pour entrer en vigueur en 2020, l'Accord de Paris devra avoir fait l'objet d'une ratification, acceptation, approbation ou adhésion, entre avril 2016 et avril 2017, par au moins 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales. Il sera juridiquement contraignant mais non assorti de mécanisme coercitif ou de sanction.

#### **Focus sur l'eau :**

La Coalition Eau regrette qu'aucune mention explicite sur l'eau ne soit incluse dans l'Accord de Paris, alors même que l'eau est un élément central de la lutte contre le dérèglement climatique. Pourtant, les acteurs de l'eau, regroupés au sein de la campagne *#ClimateIsWater*, se sont mobilisés jusqu'au dernier moment pour influencer sur les décideurs.

Toutefois, plusieurs points contenus dans l'Accord permettent de rattacher la question de l'eau :

- La référence à l'Agenda du développement pour l'après 2015, dont l'eau constitue un Objectif de Développement Durable spécifique (ODD6) ;
- La mention aux droits de l'Homme dans le préambule de l'accord, le droit à l'eau potable et à l'assainissement ayant été reconnu comme un droit fondamental en 2010 ;
- La place faite à l'adaptation, dont l'eau est un élément central, et à son financement ;
- L'accent mis sur les contributions prévues déterminées au niveau national, où l'eau est mentionnée comme la 1<sup>ère</sup> priorité pour l'adaptation.

Pour aller plus loin dans l'analyse :

« [Négociations climat : Un accord qui ne prend pas réellement en compte les intérêts des plus vulnérables](#) »,

Coordination SUD, communiqué de presse du 12/12/2015

« [A la COP21, un compromis guidé par la justice climatique](#) », Le Monde, article du 14/12/2015

« [Bilan de la COP21 vu par le Partenariat Français pour l'Eau](#) », Partenariat Français pour l'Eau, 12/12/2015

## **1.2. Les Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)**

Les contributions prévues déterminées au niveau national – CPDN (ou *intended nationally determined contributions* – *INDC* en anglais), prises par chacune des Parties à la CCNUCC, correspondent à des plans d'actions nationaux détaillés en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'adaptation à partir de 2020.

Au 12 décembre 2015, 186 CPDN ont été remises sur les 195 attendues, représentant 95% des émissions de gaz à effet de serre de la planète. Ces contributions, rendues publiques, seront révisées tous les 5 ans à partir de 2025. Toutefois, en l'état actuel, ces contributions cumulées nous mènent à un réchauffement climatique proche des +3°C, bien loin des 2°C visés par l'Accord de Paris et des 1,5°C nécessaires.

Pour retrouver les contributions des pays, voir [ici](#).

#### **Focus sur l'eau :**

Le Partenariat Français pour l'Eau et la Coalition Eau ont réalisé une [note d'analyse concernant la prise en compte de l'eau dans les CPDN](#) reçues au 8 novembre 2015.

Sur 129 CPDN reçues (sur 195 Parties), 82% incluaient un volet Adaptation, tandis que 92% des CPDN comprenant un volet adaptation mentionnaient l'eau. L'eau apparaît ainsi comme la priorité en matière d'adaptation, suivie par l'agriculture et la santé. Quatre thématiques principales pour l'eau sont mises en avant : eau agricole, gestion des risques (inondations et sécheresses), Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), eau potable.

## **1.3. L'Agenda de l'Action Lima-Paris**

L'Agenda de l'Action Lima-Paris (LAAA) (ou Agenda des Solutions) a visé à rassembler des initiatives d'acteurs non-étatiques complémentaires à celles des Etats, afin d'accélérer la lutte contre le changement climatique. Un temps a été consacré à l'eau au sein de la Journée « Résilience » du 2 décembre 2015, au cours duquel différents acteurs ont présenté leurs engagements :

- Les bassins avec [le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères](#)
- Les entreprises avec l' « [Alliance des entreprises pour l'eau et le changement climatique](#) »
- Les villes, à travers l' « [Alliance des mégaloilles pour l'eau et le climat](#) »
- Les jeunes, à travers les « Engagements de la jeunesse pour l'eau et l'adaptation au changement climatique »

La Coalition Eau et d'autres réseaux d'ONG/OSC du secteur de l'eau (Effet Papillon, Réseau français de Réduction des Risques de Catastrophes, Eau Planète et Peuples) n'ont pas souhaité participer à cet Agenda de l'Action, au vu des faiblesses et incertitudes de celui-ci : faiblesse du cadre de gouvernance général et manque d'inclusivité, absence de critères clairs de sélection des solutions, absence d'un cadre de suivi rigoureux... Il sera utile d'observer les suites de cet Agenda de l'Action, auquel les ONG/OSC seraient disposées à contribuer si celui-ci est véritablement renforcé.

## 2. La COP21, et après ?

### 2.1. La préparation de la COP22 à Marrakech

La COP 21 ayant fixé le cadre global pour répondre au défi climatique, les prochaines COP auront pour enjeu principal de traiter des questions de mise en œuvre. Il est donc nécessaire de poursuivre le travail engagé pour faire monter la thématique de l'eau dans le processus et faire reconnaître son rôle majeur en termes d'atténuation et, surtout, d'adaptation.

Une étape intermédiaire sera l'événement préparatoire à la COP22 dédié à l'eau et au climat, annoncé par la Ministre marocaine déléguée en charge de l'Eau lors de la conférence de presse #ClimatelsWater. Celui-ci sera organisé au Maroc au printemps 2016, avec l'appui, entre autres, du Partenariat Français pour l'Eau.

### 2.2. La mise en œuvre des engagements des pays

Pour juger de l'impact de la COP21, il faudra suivre les retombées dans les pays, et en particulier sur les politiques publiques. Dans ce cadre, les CPDN, dont un grand nombre contiennent des dispositions sur l'adaptation dans le domaine de l'eau, joueront un rôle majeur. Il sera donc crucial d'assurer un suivi de leur opérationnalisation et plaider pour que des moyens y soient affectés.

**La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises mobilisées pour promouvoir un accès à l'eau et à l'assainissement pérenne pour tous, tout en préservant les ressources en eau.**

Sont membres de la Coalition Eau : ACAD, Action contre la Faim, ADEDE, AVSF, BlueEnergy, CCFD, Coopération Atlantique Guinée 44, CORAIL, CRID, 4D, East, Eau Sans Frontières International, Eau Vive, GRDR, Green Cross International, GRET, Hydraulique Sans Frontières, IDO, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, Kynarou, Morija, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Sherpa, Solidarité Eau Europe, Toilettes du Monde, Triangle Génération Humanitaire, WECF.

## CONTACT

**Coalition Eau**  
27 rue Léon Loiseau  
93100 Montreuil

**Tél.** +33 (0)1 41 58 52 77  
**Fax** +33 (0)1 41 58 50 58  
**Email** [contact@coalition-eau.org](mailto:contact@coalition-eau.org)

[www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)